

LE VENT QUI SOUFFLE À TRAVERS LA MONTAGNE



Claude REBOUL
Président de l'association
Courriel : claudereboul@claudereboul.com

ALERTE GÉNÉRALE !

Le gouvernement ainsi que bons nombres d'élus de tous degrés et de tous bords, sont décidés à sacrifier sur l'autel du profit en matière d'énergie électrique la santé voire la vie de centaines de milliers de femmes, d'hommes, d'enfants, de personnes âgées où affaiblies par une santé déficiente.

Si le programme d'implantation des éoliennes se maintient à ce rythme effréné, d'ici 2020, nous risquons de dépasser le million de citoyens impactés et c'est intolérable.

Désormais, il est avéré que les éoliennes ne sont pas si écologiques que veulent le prétendre les pseudos écologistes nouvellement acquis à la cause en s'opposant à la continuité de la peste nucléaire pour nous imposer non pas à la place mais en plus : le choléra éolien !

Depuis plusieurs années, nombres études de scientifiques reconnus mais surtout indépendants des lobbys et de l'Etat, alertent sur les causes dramatiques et irréversibles que provoque sur la santé les bruits audibles ainsi que ceux plus pernicieux - inaudibles pour l'oreille humaine – LES INFRASONS.

Emis par les éoliennes, ils altèrent de manière pratiquement définitive la santé ainsi que l'intégrité physique et physiologique des êtres vivants – humains et animaux – séjournant de manière permanente auprès de ces parcs.

Claude Reboul, président de l'association "Le vent qui souffle à travers la montagne", assisté de Maître Gilles Jean Portejoie, Bâtonnier de l'Ordre et ancien Secrétaire d'Etat au Tourisme, ont décidé de déposer une plainte au pénal contre X au Procureur de Cusset 03 pour : "Atteinte à la vie d'autrui" concernant les 8 éoliennes de la montagne Bourbonnaise située entre Vichy et Roanne.

Déjà, plus d'une quarantaine de riverains sur un rayon de 10 km autour de ce nouveau parc - distance correspondante à la portée des infrasons - se sont associés à la plainte.

Il faut donner un coup de semonce au gouvernement actuel et futur – élections présidentielles et législatives 2012 – et que cesse immédiatement toute nouvelle implantation en attendant de statuer sur celles existantes.

Partout où il y a des éoliennes, il est du devoir des associations de faire l'information de ce que risquent les riverains et de déposer plainte au procureur de la région comme le fait l'association "Le vent qui souffle à travers la montagne" avec son Président.

Je me tiens à la disposition de toutes les associations, uniquement par mails pour fournir le texte intégral de la plainte ainsi que tous renseignements et études sur les risques liés aux infrasons et autres sons.

LES RURAUX SONT-ILS DES CITOYENS DE SECONDE ZONE ?

CLAUDE REBOUL